mais dans quelle proportion? Je me rappelle avoir lu l'autre jour, dans un journal des provinces du golfe, un discours prononcé par l'hon. M. TILLEY, lequel disait "qu'ayant cherché dans le cours de la conférence de Québec, quelle était la valeur productive de toutes les sommes dépensées par les provinces en travaux donnant un revenu, on avait trouvé que le revenu ne s'élevait qu'à une moyenne de 11 par cent par année, ou à peu près, sur leur coût total." J'avoue que l'élargissement de ces canaux ne se fera pas sans profit, mais il est absurde de prétendre que ce profit devra être proportionné à la dépense qu'il occasionnera. Je dis donc que nous sommes pour encourir de suite les frais de la construction du chemin de fer intercolonial et de cette autre entreprise aussi :néanmoins, il n'est permis à personne de ne pas voir que ces canaux ainsi que ces communications avec le Nord-Quest, que les députés de cette partie du pays regardent comme l'équivalent de ce qu'ils accordent ailleurs, sont pour être retardés un tant soit peu. Je regrette d'avoir oublié un extrait que j'ai pris dans un des derniers discours de l'hon. M. TILLEY, lequel donne à entendre, dans les termes les plus clairs, que l'exécution immédiate de ces travaux de l'Ouest n'entrait pas dans les calculs de la conférence et que le chemin de fer devait être fait de suite et avant toute autre entreprise, mais que les délégués des provinces du golfe ne s'étaient pas engagés en retour à en faire autant des autres ouvrages mentionnés plus haut. (Ecoutez! écoutez!)

UN HON. DEPUTE—Où prenez-vous cela?

M. DUNKIN - Dans un des derniers numéros du Leader de Toronto, et je lirai le texte avec plaisir si quelqu'un de mes hon. auditeurs veut bien se donner la peine de m'apporter le journal en question. Cependant, M. l'ORATEUR, je ne veux pas, en disant ces choses, jeter le moindre doute sur la sincérité de qui que ce soit, car je crois les hommes publics des provinces d'en-bas sincères dans leur demande de la construction du chemin de fer intercolonial et dans la disposition où ils sont de commencer les autres travaux aussitôt que possible; mais tout cela n'empêche pas les amis que le projet compte dans l'ouest du pays de désirer que les travaux qui doivent s'y faire commencent sur le champ. Peut-être les uns et les autres se flattent-ils d'obtenir ce qu'ils demandent, ce qui serait le comble de la

crédulité, car la chose me paraît impossible. Je crois donc qu'ils s'aveuglent cux-mêmes ainsi que leurs amis sur le magnifique tableau qu'ils se plaisent à charger de couleurs les plus brillantes, et que mos amis de l'Ouest au moins vont so trouver en butte au plus amer des désappointements. Si jamais un parlement fédéral vient à siéger, il me semble que ce sera pour lui une grave question à décider, savoir : si l'état des finances publiques permet ou non d'entreprendre tous ces travaux, et, s'il le permet, lequel passera avant tous les autres, comment et quand on le commencera? Comme je l'ai démontré, il se fera bien peu de choses à moins que les six majorités ne se trouvent d'accord.

L'Hon. J. S. MACDONALD—Mais alors ce sera pis que la double majorité.

M. DUNKIN—Sans doute et trois fois aussi défectueux au moins. Supposons, néanmoins, que les financiers des provinces du golfe, avec la crainte de la taxe directe dans l'ame, conviennent qu'il importe peu que ces ouvrages dans l'ouest du Canada se fassent ou non dans quelques années, et proposent auparavant d'en évaluer le qu'ît.

L'Hon. J. S. MACDONALD—Et qu'ils insistent, par exemple, à ce qu'on fasse une exploration comme première opération.

M. DUNKIN-En effet, c'est ce qu'ils demanderaient probablement avant de vouloir s'engager davantage dans l'entreprise. Supposons done que le Bas-Canada se joigne aux provinces d'en-bas pour ajourner le commencement de ces travaux, comment veut-on dès lors que la demande du Haut-Canada ait quelque chance de succès ? Quelle ne sera pas l'indignation du Haut-Canada de se trouver lié et contrôlé par l'influence des populations arriérées de l'Est? Supposons encore que le Bas-Canada se trouve d'accord avec le Haut-Canada, et que les autres provinces aient des raisons de se plaindre de l'extrême prudence de l'Est et de l'imprudence exagérée de l'Ouest, ne s'exposerait-on pas, en les laissant ainsi de côté, à les voir se livrer à des actes au moins désagréables? Supposons encore que les intérêts de l'extrême Est et de l'Ouest se liguent pour l'exécution des deux plans sans souci des frais, et que le Bas-Canada se retire en arrière effrayé par la perspective de la taxe directe, croit-on qu'il ne s'en suivrait aucun trouble? Est-ce qu'auoune des suppositions que je viens de faire n'est pas plus probable que la froide prétention des députés de l'Ouest que lorsque